Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 056-215601568-20251230-202530120202-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
COMMUNE DE PERSQUEN

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 30 décembre, le Conseil Municipal, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, rue des Rainettes, sous la présidence de Madame Myriam CHENAIS, Maire.
Date de la convocation : 24 décembre 2025
Présents : Mme Myriam CHENAIS, M. Jean MANIN, Mme Linda DANIAULT, M. Matthieu QUENDO, M. Erwan BEVAN, M. Philippe NARAS, M. Daniel COLLET, Mme Marie-France MANIN,
Absente ayant donné procuration : Mme Laetitia KERVEGANT (procuration à Mme Myriam CHENAIS)
Absents excusés : Mrs Daniel LE BOZEC et Jérôme DACQUAY
Secrétaire de séance : M. Jean MANIN
Membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 8
Présents ou représentés : 9

2025301202 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Afin de pouvoir régulariser des opérations à la section investissement dépenses du budget assainissement 2025, relatif aux frais d'honoraires du cabinet IRH concernant la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif piloté par la commune de Locmalo, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Section investissement

Chapitre 23 – Immobilisations en cours
Compte 2315 *- 16 000 euros*

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles
Compte 203 *+ 16 000 euros*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

VOTE POUR la décision modificative citée ci-dessus (jointe)

CHARGE Mme le Maire d'inscrire cette décision modificative au budget assainissement 2025 et faire exécuter les écritures de régularisation concernées.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Myriam CHENAIS

MAIRIE DE PERSQUEN 56160 (Morbihan)

Publication le 2 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 056-215601568-20251230-202530120202-DE

56156	PERSQUEN - (1)	DM n°1 2025
Code INSEE	ASSAINISSEMENT DE PERSQUEN	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais d'études, de recherche, de dévelopg. et frais d'insertion	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0,00 €**	**16 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**16 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**16 000,00 €**	**16 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total Général		**0,00 €**		**0,00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 056-215601568-20251230-202530120202-DE

ARRETE ET SIGNATURES

PERSQUEN - (1) - ASSAINISSEMENT DE PERSQUEN

Présentation

Présenté par le LE MAIRE,
A , le 30/12/2025
Le LE MAIRE

MAIRIE DE PERSQUEN * 56100 (Morbihan)

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
A , le 30/12/2025

Votes

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	9
Pour :	0
Contre :	9
Abstention :	0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 24/12/2025

Signataire	

Certifié exécutoire par le LE MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/12/25..., et de la publication le .....

A , le 30/12/25